

Rapport de la sous-commission du budget 2018

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie (DUBRE)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Nathan Erard	POP, rapporteur
	Monsieur Daniel Surdez	PLR
	Monsieur Lionel Favre	UDC, excusé

La sous-commission s'est réunie le lundi 16 octobre 2017 en présence de Monsieur Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Madame Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chefs de services et responsables suivants :

- Centres 100, 110, 121 : Mme Celia Clerc (chancelière).
- Centre 124 : Mme Sarah De Montmollin (adjointe au chef de service) pour le service juridique.
- Centre 126 : M. Giovanni Sammali (chef de service) pour le service de la communication.
- Centres 125 et 150 : M. Jean-Daniel Jeanneret (chef de service) pour le service des affaires régionales et relations extérieures (SARRE) et les transports.
- Centres 200, 201, 210, 211, 212, 230 et 240 : MM. Antoine Guilhen (chef de service, architecte) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL).
- Centres 250 et 755 (fusionné avec le 813) : Mme Anne-Véronique Robert (responsable du secteur permis de construire), MM. Philippe Carrard (responsable du secteur planification et aménagement du territoire, urbaniste communal), José Angel Esteras (responsable du secteur patrimoine, architecte du patrimoine) et Yanick Stauffer (responsable du secteur marketing urbain, commerce et immobilier) pour le service d'urbanisme et de l'environnement (SUE) et le Foncier.

- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Pierre Schneider (chef de service, ingénieur communal) pour les services techniques (ST) et Jacques Vidal (responsable de la station d'épuration des eaux (STEP) pour la STEP.
- Centre 770 : Mme Catherine Huther (cheffe de service) pour le service géomatique.

Remarques générales

Le directeur du Dicastère évoque les récents départs, notamment au sein du Dicastère, et fait part de son inquiétude et de celle du Conseil communal. La Ville perd en effet des compétences fortes. Les réflexions ont amené le diagnostic suivant, indiquant plusieurs raisons pour ces départs :

- un renouvellement normal des cadres après, pour certains, de nombreuses années passées au service de la Ville,
- des opportunités particulières se présentant,
- pour tous, une situation difficile de la Ville, parfois lourde à supporter, notamment pour les cadres les plus anciens ayant vécu la crise (moins profonde) des années 2004-2007 suivie d'une période plutôt faste jusqu'en 2013. Ce sont ensuite enchaînées les tensions au sein du Conseil communal avec l'affaire Legrix, puis la forte crise actuelle.

Un point positif reste cependant que les recrutements sont de très bonne qualité, signe que la Ville conserve une aura positive.

L'un des commissaires relève que cette morosité, cette perte de confiance, affichée par de nombreux cadres, se ressent également au sein de la population. La Ville perd en effet de bons contribuables invoquant la conjoncture ou la dégradation des relations avec l'Etat. Il est vital de mettre davantage en avant les atouts de la Ville ainsi que les projets privés afin de corriger cette image négative.

L'exposition des grands projets organisée l'année dernière allait dans ce sens et il serait peut-être bon de la réitérer régulièrement.

100 – Conseil général

La chancelière signale que l'augmentation de la subvention octroyée à la Fondation Winterthur/La Chaux-de-Fonds est une remise à niveau de la contribution de notre Ville qui avait été limitée jusqu'en 2017, la Ville de Winterthur versant quant à elle CHF 15'000.-. A noter que si cette fondation a connu une période de flottement, la dynamique est à nouveau positive.

110 – Conseil communal

Toute une série de cotisations, jusqu'ici sous ce centre, avaient été transférées au SARRE. Le chef du SARRE ayant donné sa démission et ses tâches devant être probablement absorbées par d'autres services, les cotisations y relatives resteront finalement au 110.

121– Chancellerie

La situation des ressources humaines est évoquée. Tout d'abord, afin de renforcer le secrétariat suite à une absence de longue durée, une personne en contrat à durée déterminée va être prochainement engagée. La chancelière quittera quant à elle son poste à la fin de l'année et une solution est actuellement envisagée pour inclure le service juridique sous la responsabilité du/de la futur/e chancelier/ère. Ce nouveau système pourrait permettre au/à la nouveau/velle chancelier/ère d'avoir un adjoint pour le/la remplacer si besoin. L'augmentation des charges apparaissant dans le budget de la chancellerie est ainsi expliquée par la reprise du budget juridique. La vacance au service juridique, dès fin novembre, puis à la chancellerie, dès le 31 décembre, va induire une période compliquée jusqu'à ce que les postes concernés soient repourvus. Cette période transitoire est d'ores et déjà préparée par la finalisation de toutes les procédures suivies actuellement.

125 – SARRE

Le chef de service ayant donné sa démission, une grande partie de ses tâches vont être réparties sur deux services, soit au SUE pour le tourisme, les transports, les aspects patrimoniaux et certaines relations intercommunales et à la communication pour l'organisation de la Biennale

du Patrimoine Horloger (BPH). De nombreuses cotisations gérées par le chef de service du SARRE, comme par exemple Tourisme Neuchâtelois, étant légales, elles resteront sur les comptes de la chancellerie. Pour d'autres, la situation est plus délicate et l'une d'elles, Jura 3 lacs, est sur le balan. L'historique de sa création est rappelée, dont au départ le fait que l'on espérait attirer par là des compétences dans les montagnes, voire le siège à La Chaux-de-Fonds. Malheureusement, celui-ci est à Bienne et l'ensemble du canton est promu touristiquement sans distinction. La question se pose de savoir si la Ville va continuer à financer cela. Le chef de service rappelle que notre mécontentement a été signalé à plusieurs reprises, que le système de cotisations au prorata de la population et les actions au prorata du nombre de nuitées nous désavantagent beaucoup trop et que la mise en valeur espérée de la Ville n'est pas effective.

124 – Service juridique

Suite au départ du chef de service et bientôt, à celui de l'adjointe au chef de service, il est prévu de ne mettre au concours qu'un 100% (qui pourrait être séparé en deux temps partiels) et de le compléter par une ligne budgétaire permettant de donner des mandats externes. L'ensemble du service devrait être chapeauté par la chancellerie, les charges de celui-ci ont donc été intégrées au 121.

126 – Communication

Le chef de service indique qu'un poste de webmaster technique à 50% a été créé permettant de soulager la Webmaster de cette partie technique. Elle pourra ainsi à nouveau se concentrer sur son travail et rendre une certaine force de frappe au service, qui avait été perdue récemment. Il faut noter que le budget a fondu ces dernières années et qu'il est vital de ne pas le compresser davantage, afin de conserver de quoi réaliser au moins une fois l'an une action marketing de plus grande ampleur. Des réflexions sont en cours et de nombreuses idées sont évoquées pour réaliser quelque chose de spectaculaire, mais peu coûteux, le principal étant d'entretenir ou de raviver chez les citoyens le sentiment de fierté d'être chaux-de-fonnier. Le slogan "Montre-moi" fonctionne très bien, il y a énormément d'occurrences sur Internet.

La valorisation de notre ville proche de la nature, "santé", doit encore être améliorée, peut-être par un événement hivernal permettant de profiter de ses atouts.

150 – Transports

Il s'agira, dans le domaine des transports, d'être prudent dans les négociations qui vont avoir lieu concernant la liaison Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds, notamment en ce qui concerne les coûts des prestataires facturés qui pourraient justifier aux yeux du canton (commanditaires) une baisse des prestations.

200 – Service des bâtiments et du logement

Le chef de service évoque deux démissions qui ont eu lieu fin 2016 et qui ont été une surprise. Heureusement, des personnes de qualité ont été recrutées. A signaler au niveau pratique une amélioration pour les états des lieux qui se font directement sur tablettes, permettant un gain de temps non négligeable. Au niveau des travaux réalisés, ceux-ci se séparent en deux catégories : les interventions sur l'enveloppe extérieure (toit, façade, agent énergétique) et les rénovations d'appartements vétustes (en moyenne 15 par année). Combiner ces travaux sur un immeuble entier a déjà été fait, mais le nécessaire déplacement des locataires entraînait bien trop de charges. Au niveau des frais, cela permet de les lisser sur plusieurs années.

Le taux de vacance est suivi et analysé constamment, il se situe dans la moyenne. Afin de réduire les délais, une analyse est effectuée dès réception de la lettre de dédite pour savoir s'il faut entreprendre des rénovations. Les travaux peuvent dès lors être rapidement commandés. Il faut à ce sujet noter que pour les grands appartements, dont le loyer frôle les CHF 2000.- par mois, se pose souvent la question pour les locataires de devenir propriétaires. Louer ces appartements devient plus difficile.

A la question de savoir si l'enveloppe à disposition pour les rénovations est suffisante, il s'agit également d'avoir du personnel à disposition pour suivre les éventuels travaux. La situation actuelle est équilibrée, le rythme de rénovation semble correct.

Au niveau des budgets, le changement le plus notable réalisé sur ce compte est d'avoir regroupé l'ensemble des salaires au centre 200, exception faite des concierges qui sont au 201 ou dans les chapitres respectifs comme le 450 pour les écoles (bien que la gestion RH soit au SBL) et de la personne s'occupant du vin, qui est au 240. Ils sont ensuite refacturés aux centres concernés par le biais d'imputations internes.

Au niveau des investissements sur le patrimoine financier, outre les rénovations d'appartements vétustes, une grande intervention est prévue sur les trois bâtiments situés rue Fritz-Courvoisier 31-35 (isolation, toiture, volets, cages d'escaliers et aménagements extérieurs).

A la demande des commissaires de savoir ce qui peut être répercuté sur les loyers, il est indiqué qu'une partie seulement des gros travaux (ici l'amélioration de l'enveloppe par exemple) est susceptible d'être répercutée. L'augmentation de loyer est bien plus importante lors de la rénovation complète d'un appartement.

S'agissant des investissements figurant au patrimoine administratif, une économie est réalisée dans le cadre de la création de sanitaires au Temple Allemand en installant les wc handicapés dans la loge, évitant ainsi de devoir descendre à l'étage inférieur. Le projet de rénovation des ascenseurs de la gare devrait être soumis au Conseil général en début d'année avec une mise en service prévue entre l'automne et la fin de l'année 2018. La Maison du Peuple aura droit à quelques réfections de peintures, de stores et de revêtements de sols dans la grande salle. Une ligne budgétaire similaire apparaîtra les prochaines années afin de permettre une rénovation à petite dose, sans toucher à la structure. Les archives financières communales seront déplacée à l'Hôtel de Ville, libérant des locaux afin d'y entreposer le vin qui lui-même libérera de la place susceptible d'être offerte à la location à la Maison du Peuple.

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

Il est rappelé que concernant Espacité, la Ville n'est pas propriétaire des lieux mais est liée par une convention et doit participer aux frais, ce qui a été le cas l'année dernière pour la rénovation des ascenseurs - dont un solde doit encore être versé - et qui sera en 2018 le cas pour le couvert du Forum, qui fuit.

210 – Gérance-secretariat

Est ici rassemblé tout ce qui concerne uniquement la Gérance locative.

211 – Bâtiments locatifs

L'ensemble des tâches effectuées par les autres services pour la gérance locative est imputé ici. Au niveau des appartements vacants, si en moyenne une septantaine d'appartements changent de statut par année, il y a globalement une quinzaine d'appartements vacants.

212 – Parkings

A noter pour ce poste que la rentabilité du parking de l'hôpital dépend fortement des coûts de déneigement.

230 – Bâtiments industriels

Pour mémoire, ce chapitre n'existe plus.

240 – Domaines

Comprend les surfaces et domaines agricoles loués ainsi que le vin de la Ville. A noter ici que depuis que le vin est proposé par la Coop, il se vend très bien, même à la Coop de la Maladière.

250 – Foncier

Les loyers figurant dans ce centre, qui ne rassemble pourtant que des terrains, sont dus aux espaces loués situés sur le site de la scierie des Eplatures. Concernant ce projet, le plan d'implantation est présenté aux commissaires, en notant que celui-ci servira de base au cahier des charges puisque l'idée est désormais de s'approcher d'éventuels investisseurs et de répondre au mieux à leurs besoins, tout en gardant une certaine flexibilité. Seuls l'industrie lourde et les centres commerciaux ont été exclus. Le groupe E a prévu d'enterrer sa ligne, le site sera donc prêt. Reste une grande inconnue: la participation de l'Etat, promise sur une partie importante du site, ainsi que sa volonté de construire la gare. Le calendrier envisagé dans le meilleur des cas est d'avoir, fin 2018, plusieurs investisseurs, le développement de projets architecturaux en 2019 et leur réalisation en 2020.

701 – Services techniques / 712 constructions nouvelles

Comme en 2017, le salaire de la personne responsable de la mise à jour du cadastre souterrain vient augmenter les charges de personnel; il est cependant couvert par une subvention, ainsi il ne pèse pas le compte de résultat. En outre, un poste de collaborateur responsable de la signalisation est transféré depuis la sécurité publique.

Pour plus de cohérence dans la lecture des comptes, CHF 80'000.- de l'entretien routes et chemins sont transférés au SEP pour les réparations suite aux dégâts hivernaux et CHF 70'000.- ainsi que l'entretien constructif au centre 712. A noter également un nouveau compte au 712 pour l'entretien d'ouvrages tels que murs de soutènement et escaliers publics.

Au niveau des investissements, un grand montant est prévu sur plusieurs années pour l'entretien constructif. Il s'agit ici d'un rapport quadriennal qui sera soumis au Conseil général lors de sa première séance de 2018. Une intervention devra être faite sur le tronçon Avenir-Fontaine entre la rue de la Serre et la rue du Parc, devant la Synagogue, qui sera entièrement repavé. La chaussée Sud Crêt-Manège aurait dû être refaite dans les prochaines années, mais étant donné le souhait d'avoir un dévers unique entre le rail et le trottoir sud ainsi qu'une adjudication des travaux à un niveau de prix favorable, il a été décidé d'en profiter pour effectuer les travaux en 2018. Un nouveau débouché permettant aux automobilistes parkés sur la place de l'Hôtel-de-Ville de reprendre directement la rue de l'Hôtel-de-Ville en direction de Neuchâtel ou la rue Fritz-Courvoisier en direction du Jura sera créée, évitant que ceux-ci ne doivent traverser le passage du Centre et faire le tour de la Grande Fontaine. Le trottoir passant au sud du bâtiment sis Passage Léopold-Robert 3 sera également élargi afin d'augmenter la sécurité des personnes se présentant sur le passage piéton débouchant de la place. Finalement, suite au refus dans les urnes du NHOJ, un parking payant (horodateur) va être provisoirement installé sur ce site. Il sera aménagé proprement, aura l'apparence de quelque chose de fini, même si l'on sait que d'ici une dizaine d'années, il sera détruit.

720 – Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif

La facture électrique budgétée devrait diminuer grâce à l'électricité produite qui est directement réinjectée dans la STEP. La réduction des charges liées à l'élimination des boues apparaît suite à un changement dans l'exploitation de la STEP générant moins de boues et au tarif de traitement de celles-ci, qui a également diminué. Deux projets doivent être soutenus par des études en 2018 afin de maximiser la capacité de dégrillage et de traitement des eaux pluviales. Dans le dossier des micropolluants, il faut noter qu'il est toujours en attente auprès de la Confédération, la liste des demandes étant conséquente. L'enveloppe prévue pour ces travaux devrait être de l'ordre de 10 millions, dont un seul à charge de la Ville et financé par la taxe.

Alors qu'au début des années 2000 un nouvel exutoire était envisagé pour la Ville, quoique impayable, les analyses effectuées dans le cadre du PGEE ont permis d'imaginer de nouvelles options, comme la gestion en amont du réseau, notamment des eaux pluviales ou l'encouragement des propriétaires à gérer eux-mêmes les eaux rejetées dans le réseau. L'ensemble des actions proposées doit permettre à la Ville de conserver son réseau actuel.

La procédure de sanction du PGEE sera la suivante: le Conseil communal validera la proposition qui sera ensuite soumise à la commission des infrastructures puis au Conseil général. Il y aura ensuite une mise à l'enquête et finalement une sanction du Conseil d'Etat.

Concernant l'état général des installations de la STEP, il est précisé que suite à la réalisation d'un rapport stratégique par un bureau d'ingénieurs spécialisés, l'entretien a été planifié au mieux en lissant les travaux afin que les installations soient les plus durables possibles.

755 – Urbanisme

Le centre 813 ayant perdu deux domaines, que sont l'énergie et le radon, et ne regroupant plus que les personnes traitant de la salubrité, qui elles-mêmes travaillent à cheval sur les deux centres, il a été décidé de le fusionner avec le 755.

Suite à la suppression prévue du SARRE, plusieurs dossiers vont être repris par l'urbanisme, entraînant un report de charges, notamment RH, du SARRE vers l'urbanisme.

Au niveau des permis de construire, il est à noter que la demande ne faiblit pas, l'investissement privé se maintient. Certains projets industriels sont certes gelés, mais d'autres sont en passe de se réaliser. Au niveau de l'habitat, une augmentation est même constatée.

Ce fait est intéressant, puisque si nous avons une perception plutôt morose d'une ville au ralenti, au niveau des investissements l'impression est inverse, la Ville reste attractive. Par ailleurs, étant donné les taux négatifs, les investisseurs se replient sur la pierre et le marché chaud-fonnier reste attractif, il ne faudrait cependant pas que celui-ci se détende trop.

Le montant prévu au poste « Planification et projection de tiers » vise notamment à analyser le site des Mélèzes et à consolider le dossier de politique de stationnement afin d'arriver avec une proposition d'introduction de macaron susceptible de rassembler tous les partis politiques et les groupes d'intérêts.

Pour les investissements, comme en 2017, seules deux lignes sont prévues au budget 2018 : les aménagements urbains, notamment pour du nouveau mobilier urbain et la rénovation de places publiques, et la création de zones 30.

770 – Géomatique

Le service s'occupe de multiples tâches, comme la carte élaborée pour les mesures hivernales, qui fait désormais foi pour le service de ponts et chaussées. Cette carte représente également un fort gain de temps pour le SEP et, disponible sur internet, permet également aux citoyens de visualiser facilement les endroits à leur disposition pour le parcage hivernal. Au vu de la situation actuelle de la Ville, ne permettant pas de développer le service, le but est avant tout de conserver la qualité des géo-données et leur pérennité et de soutenir au mieux les collègues et services dans leurs demandes.

La cheffe de service a en outre récemment présenté ce qui a été fait pour le SEP lors d'une conférence donnée à Paris qui a rencontré un franc succès, faisant rayonner la Ville dans un domaine inédit.

Le rapporteur de la sous-commission

Nathan Erard